

Procès Verbal du Bureau Communautaire

Jeudi 23 Février 2023

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :
CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE
ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE
ACTION SOCIALE & MOBILITÉ
TOURISME
PETITES VILLES DE DEMAIN
HABITAT
SANTÉ

PÔLE

**MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX**

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :
GESTION DU PERSONNEL
ATELIER ET
CHANTIER INSERTION
SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :
ASSAINISSEMENT
DÉCHETS MÉNAGERS
VOIRIE
BÂTIMENT
GEMAPI
URBANISME
TRAVAUX

L'an deux mille vingt-trois, le 23 Février, à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

Présents :

Serge CAILLOT, Jean-Christophe SAVE, Antoine-Audoin MAGGIAR, Annick BERTRAND, Didier BOURLON, Michel MULOT, Michel MARIE, Yves PERRAUDIN, Serge DUCREUZOT, Marie-Claire RANVIER, Pierre TISSIER-MARLOT, David BONGARD

Absents excusés : Jean-Paul LAMBOURG

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Marie-Claire RANVIER

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 12
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 12

Liste des délibérations du Bureau du 23 Février 2023

N° 2023-BU-17 : Adoption du PV du bureau communautaire du 9 Février 2023.

N° 2023-BU-18 : Santé : Baux avec les Centres Sociaux.

N° 2023-BU-19 : Economie : Ecole de production : avenant à la convention.

N° 2023-BU-20 : RGPD : Proposition du devis du SIEEEN.

N° 2023-BU-21 : Habitat : Avenant à la convention FNAME.

N° 2023-BU-22 : Voirie : Châtillon en Bazois – pont de Moulin Neuf.

N° 2023-BU-23 : Personnel : Renouvellement du responsable technique du chantier d'insertion.

Approbation du procès-verbal du dernier bureau communautaire

N°2023-BU-17

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier bureau communautaire.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 9 Février 2023.

Action Sociale

Animation de la vie sociale

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, explique que l'animation de la vie sociale (AVS) correspond à une subvention versée par la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan chaque année aux centres sociaux pour les fonctions d'encadrement notamment.

Actuellement, l'animation de la vie sociale est déterminée avec un montant par habitant selon les anciennes Communautés de Communes. Ce montant est donc variable selon les centres sociaux.

Montant prévisionnel de l'Animation de la Vie sociale pour 2023 :

	Population municipale 2023 (N-3 soit 2020)	Cout par habitant	Total 2023
CS Moulins	3621	4,39 € / hab	15 896,19 €
CS Bazois	3506	7,54 € / hab	26 435,24 €
CS Entre Loire et Morvan	4046	3,80 € /hab	15 374,80 €
CS Luzy	4120	2 €/ hab	8 240,00 €
Total	15293		65 946,23 €

Suite à une réunion de travail avec les centres sociaux et à la proposition de la Commission action sociale, il est proposé de faire converger les montants de l'AVS pour permettre de rééquilibrer les subventions entre les Centres sociaux.

A noter que, parmi, les quatre centres sociaux, le centre social de Luzy a le tarif par habitant le plus bas, suivi du centre social d'Entre Loire et Morvan.

Dans le cadre de la politique d'harmonisation des tarifs menée par la CCBLM, la Commission action sociale propose que le tarif du Centre social de Luzy soit aligné avec celui d'Entre Loire et Morvan. Ainsi le Centre social de Luzy passerait de 2 €/ hab à 3,80 €/hab.

L'objectif à moyen terme serait d'aligner Luzy et Entre Loire et Morvan sur Moulins-Engilbert.

Ainsi, voici les propositions pour 2023 :

Tableau : budget de l'animation de la vie sociale en 2023

	Population municipale 2023 (N-3 soit 2020)	Coût par habitant	Total 2023
CS Moulins	3621	4,39 € / hab	15 896,19 €
CS Bazois	3506	7,54 € / hab	26 435,24 €
CS Fours	4046	3,80 € /hab	15 374,80 €
CS Luzy	4120	3,80 € / hab	15 656,00 €
Total	15293		73 362,23 €

La question des tarifs appliqués aux familles est posée face à l'évolution du budget action sociale.

La communication est à développer afin d'informer plus largement sur les financements apportés par la Communauté de communes.

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver la subvention de l'animation de la vie sociale selon le tableau présenté ci-dessus.

Baux avec les Centres sociaux

N°2023-BU-18

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, explique que les centres sociaux louent les bâtiments appartenant à la CCBLM. Chaque centre a un bail ou une convention avec la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan sauf Moulins-Engilbert pour lequel il est nécessaire de formaliser un bail pour la Marelle.

Les loyers ont été fixés par les anciennes Communautés de communes et n'ont pas évolué depuis la fusion sauf révision annuelle. La prise en charge de l'entretien et de la maintenance est également différente entre Centres sociaux.

La proposition de la commission action sociale est d'harmoniser les baux et les loyers des centres sociaux en :

- Fixant un coût de loyer correspondant à la moyenne des loyers actuels en fonction de la surface totale soit 1,97 € / m²
 - ⇒ Ainsi, la plupart des centres sociaux verront leur loyer diminué sauf Luzy (+ 5 714.22 €) et Entre Loire et Morvan (+ 59.37€). L'augmentation pour Luzy serait compensée par la hausse de l'animation de la vie sociale (+ 7 416 € en 2023)
- Demande aux centres sociaux de prendre en charge la totalité des dépenses de maintenance et d'entretien du matériel (contrôle et vérifications notamment)

- ⇒ Les quatre centres sociaux auraient donc entre 363,77 € et 797,88 € supplémentaires à payer par an. Pour Luzy, cette prise en charge supplémentaire serait également amorti par la hausse de l'animation de la vie sociale.

Un tableau reprenant les propositions est présenté.

Enfin, pour sécuriser les contrôles et vérifications, la commission souhaite que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan organise les contrôles et visites obligatoires et les refacture aux Centres Sociaux.

Il semble néanmoins plus simple de demander aux centres sociaux de nous reporter annuellement tous les contrôles effectués.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- **approuve la modification des baux avec les Centres sociaux conformément à la proposition ci-jointe.**
- **approuve la prise en charge de la totalité des dépenses de maintenance et d'entretien du matériel (contrôle et vérifications notamment) par les Centres sociaux.**

Economie

Ecole de production : avenant à la convention

N°2023-BU-19

Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que conformément à la convention déjà validée avec l'association Ecole de Production du Morvan (EDPM), il est proposé d'établir un avenant pour la première partie des travaux à savoir la viabilisation des terrains, le plan de financement étant arrêté.

Un projet d'avenant a été rédigé et est présenté.

M. Maggiar demande si l'association apporte des garanties sur le remboursement des loyers.

Mme Ranvier répond que non. Cela avait été expliqué lors du vote de la convention.

M. Mulot demande le chiffrage actualisé des dépenses réalisées.

M. Bongard dit que les dépenses réalisées à ce jour sont de 36 000 €.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la signature de l'avenant n°1 à la convention avec l'association EDPM.

Mise en œuvre du RGPD

Proposition du devis du SIEEEN

N°2023-BU-20

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan doit se mettre en adéquation avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Pour cela, une prestation complète est nécessaire.

Il s'agit de recenser, à partir de chaque poste informatique, toutes les données traitées, de créer un registre de protection des données, et ensuite de le tenir à jour par une maintenance annuelle, selon une procédure normalisée et formalisée. Les données sont également sécurisées en vue d'éviter tout risque de cyber attaque

Le SIEEEN propose cette prestation pour le tarif suivant :

- Mise en place (1^{ère} année) : 2 988.00 € HT
 - Maintenance 2^{ème} année (N+1) : 1 660.00 € HT
 - Maintenance 3^{ème} année (N+2) : 996.00 € HT
 - Maintenance 4^{ème} année (N+ 3) : 664.00 € HT
- A partir d'un tarif de 332.00 € HT par journée.

Il sera également nécessaire de désigner au sein des services un référent à la protection des données.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- **approuve la signature du devis du SIEEEN pour un montant de 6 308 € HT soit 7 569 € TTC,**
- **approuve la signature de la convention relative à l'accompagnement de la protection des données à caractère personnel telle que jointe à la présente délibération.**

Finances

Admission en non-valeur (créances éteintes)

David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que certains montants de recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget GENERAL et pour le budget annexe ASSAINISSEMENT de la communauté de Communes BAZOIS LOIRE MORVAN.

Les états présentés par le comptable public concernent la période notification de 2021 et correspondent essentiellement :

- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, les jugements rendus par un tribunal d'instance leur accordant l'effacement de leur dette;
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le comptable public s'élèvent,

- pour le budget GENERAL, à un montant de 366.87 € correspondant, pour l'essentiel, à des recettes irrécouvrables
- Pour le budget annexe ASSAINISSEMENT, à un montant de 366.89 € et 167.85 €

En conséquence, le comptable public sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses.

Il sera proposé au Conseil Communautaire d'admettre en créances éteintes (compte 6542) et inscrire en dépenses les sommes proposées par le Comptable public selon la répartition suivante :

- 366.87 € TTC au budget GENERAL
- 534.24 € TTC au budget annexe ASSAINISSEMENT

Pour information, ne devant pas apparaître dans la délibération :

NOM	BUDGET- objet	Montant	Date d'effet	Notification
LOONIS Nicolas	BG – chantier insertion	366.87	15/10/2018	27/05/2021
BERDIN Michel	ASS - redevance	366.39	17/05/2018	06/09/2021
BEAULIEU Christian	ASS - redevance	165.85	19/10/2021	16/12/2021

Comptes administratifs 2022

David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs.

Adhésion radio Morvan

Monsieur le Président explique que l'association « Radio Morvan » nous sollicite pour une adhésion annuelle à hauteur de 100 €.

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes à Radio Morvan.

Départ de Marie-Claire RANVIER à 18h45

Culture

Demande subvention au CD58 : saison culturelle

Mme Annick BERTRAND, conseillère communautaire déléguée à la culture, explique que dans le cadre de la Saison culturelle Bazois Loire Morvan 2023, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan sollicite le Conseil départemental de la Nièvre.

Le dossier présenté comporte un budget réalisé, un budget prévisionnel et un bilan des actions culturelles de la CCBLM qui ont trait avec la programmation de spectacles vivants en 2022.

- La saison Côté Jardins de la Maison (2022/2023)
- Les spectacles scolaires
- La tournée BLM
- Le programme Micro-folie Hors-les-murs.

Ce dossier ne comporte pas les animations de la micro-folie in-situ, ni les projets CLEA.

Le montant de la demande est à hauteur de 5 000 €.

Ci-après le tableau du budget prévisionnel.

Projection budget 2023			
Dépenses		Recettes	
Saison La Maison – CCBLM 23/24	15 000 €	CCBLM Autofinancement	20 000 €
Concert d'ouverture : Au bord du monde par la Cie Déviation	1 800 €	Dept 58	5 000 €
Spectacle maternelle « Tout D'abord »	2 700 €		
Transport/ restauration / Hébergement Spectacle CIE Manie	1 000 €		
Transport scolaire	1 500 €		
Tournée BLM	2 000 €		
Communication	1 000 €		
Total	25 000 €		25 000 €

Il sera proposé au conseil communautaire de solliciter le Conseil Départemental de la Nièvre pour la saison culturelle 2023 à hauteur de 5 000 €.

Habitat

Avenant la convention FNAME

N°2023-BU-21

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan participe au financement du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise d'Énergie (FNAME). Ce fonds doit apporter une première réponse aux situations de précarité énergétique repérées, via le financement de diagnostics, de petits équipements et/ou de travaux.

Le CD58 nous sollicite pour la signature d'un avenant à la convention FNAME.

Cet avenant permet à la CCBLM de poursuivre son engagement dans ce dispositif dans les conditions prévues dans le nouveau règlement du FNAME.

Voici les principaux ajustements apportés au règlement :

- les étudiants locataires sont ajoutés aux bénéficiaires
- le plafond des aides versées par le FNAME est revu à la hausse : 5 000 € contre 3 500 € pour la réalisation de petits travaux/petits équipements.

La contribution financière de la CCBLM est inchangée, c'est à dire 20% de l'aide attribuée.

Depuis 2018, aucun dossier FNAME n'a été accompagné par la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.

Il est proposé de plafonner le montant annuel des subventions attribuées au titre du FNAME à 2 000 € intégré dans le budget PIG.

Proposition budget PIG 2023 : 28 000 €

Proposition budget FNAME : 2 000 €

Soit 30 000 €

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, de valider l'avenant à la convention FNAME tel que proposé.

Départ de Michel MULOT à 19h

Contrat de territoire

Fonds façade – Cercy-la-Tour

Monsieur le Président explique que la commune de Cercy-La-Tour a sollicité le CD58 via le contrat de territoire pour l'opération fonds façade. L'enveloppe fonds façade de la commune s'élève à 50 000 € qui serait financé à hauteur de 50 % par le conseil départemental soit 25 000 €.

L'opération a été inscrite dans le cadre de la première programmation du contrat mais n'a pas encore fait l'objet d'une validation par le comité du pilotage car devant être inscrit dans l'avenant 2023.

Cette opération a été confirmée lors du en pré-comité de pilotage au mois de novembre 2022 et n'a pas fait l'objet de remarques.

Cette opération s'inscrit parfaitement dans les axes du projet de territoire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan et répond notamment à l'enjeu de rénovation de l'habitat et de revitalisation des centres-bourg.

La commune de Cercy La Tour a prévu de débiter le fonds façade en 2023 et va donc commencer à communiquer sur l'opération auprès de ses habitants.

Cette communication annonçant une participation du Département, ce dernier souhaite par cohérence et par logique que cette aide soit officiellement déjà votée.

C'est pourquoi, il est proposé de valider cette opération par anticipation de l'avenant 2023 lors du prochain conseil communautaire et au cours de la session départementale du 27-28 mars 2023.

Les autres opérations inscrites dans la première programmation seront validées au cours d'un COPIL qui pourrait être organisé au printemps 2023.

Rappel des actions pré-fléchées et en attente de validation :

Commune	Projets	Etat d'avancement
Cercy-la-Tour	Pôle Touristique	plan de financement finalisé
Cercy-la-Tour	Fonds Façade	plan de financement finalisé et communication lancée
Nièvre Aménagement- Cercy la Tour	Hôtel du Val d'Aron	plan de financement en cours de construction
CCBLM	Ecole de PRODUCTION – Zone technique et aménagement extérieur	plan de financement en cours de construction
CCBLM	extension maison de santé Moulins-Engilbert	plan de financement en cours de construction
MOULINS ENGILBERT	acquisition d'un bâtiment pour l'EBE et travaux	plan de financement finalisé
MOULINS ENGILBERT	CREATION D'UN ESPACE CULTUREL	plan de financement en cours de construction
Saint Honoré les Bains	Revitalisation du centre bourg par la création d'un tiers-lieu pôle culturel et maison des convivialités	plan de financement en cours de construction
Montambert	Extension du gîte	plan de financement finalisé
MILLAY	bâtiment communal : EHPAD	plan de financement en cours de construction
Saint Honoré les Bains/	Revitalisation du bourg et du quartier thermal par la mise en place d'un fonds façade en centre-bourg et au quartier thermal	La commune souhaite que ce projet soit inscrit en programmation 2

Il sera proposé au conseil communautaire de valider l'opération fond façade de Cercy-la-Tour dans le cadre de l'avenant 2023 du contrat de territoire.

Demande de subvention

Monsieur le Président explique que le club de tennis de table de Moulins-Engilbert sollicite la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan à hauteur de 700 € pour l'organisation du championnat de la Nièvre jeunes de tennis de table qui aura lieu le 6 mai 2023 et accueillera environ 250 personnes.

Le bureau communautaire n'est pas favorable à l'attribution d'une subvention, l'enveloppe dédiée étant réservée aux manifestations culturelles.

Voirie

Châtillon en Bazois - pont de Moulin neuf

N°2023-BU-22

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que les délais de réalisation des travaux de M. LEMOINE étant perpétuellement repoussés et devant l'urgence de la situation du pont de Moulin neuf, un devis a été demandé à un autre artisan (Aryl BERNARD).

Rappel :

- devis signé M. LEMOINE en mai 2022 : pont + garde-corps (M. GALLOIS), 19 083,84 € TTC.

Nouveaux devis :

- devis M. BERNARD : pont, 18 482,09 € TTC
 - devis M. GALLOIS : garde-corps, devis en attente, environ 2 400,00 € TTC
- Total : 20 900,00 € TTC (à confirmer selon montant garde-corps).

M. BERNARD annonce une intervention en juin 2023 au mieux.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les devis correspondant.

Personnel

Renouvellement du responsable technique du chantier d'insertion N°2023-BU-23

Monsieur le Président explique que Monsieur Éric DELPIEU a été reconnu par l'assurance maladie en invalidité de catégorie II en début d'année 2023.

Le contrat de remplacement de Monsieur Guy TOUCHARD prend fin le 24 février 2023, il est donc proposé au bureau de faire un contrat d'un an à temps complet au grade d'agent de maîtrise à partir du 25 février 2023.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la signature d'un contrat d'un an avec Monsieur Guy TOUCHARD au grade d'agent de maîtrise pour un temps complet.

Marché d'enlèvement et transport des déchets collectés en déchetterie

Monsieur le Président explique que le marché d'enlèvement et de transport des déchets collectés en déchetteries, signé avec DEVAEL, repris ensuite par ASTRADEC, arrivera à son terme le 1^{er} juillet 2023, date de rigueur, le marché initial ayant déjà été prolongé d'une année.

Il concerne les prestations suivantes :

Prise en charge des déchets de déchetteries : tout venant incinérable, tout venant enfouissable, gravats, bois, cartons, plâtre, déchets verts comprenant la permutation des bennes vides/pleines à quai, la rotation, l'acheminement et le vidage des déchets dans des installations de valorisation ou d'élimination définies par la collectivité.

Le marché serait signé pour une durée de 3 années, avec une année supplémentaire possible. Un cahier des charges (en PJ), ainsi que les documents du marché sont en cours de finalisation.

La consultation pourrait être lancée sur délibération du Conseil Communautaire prévue le 9 mars 2023, pour une ouverture des plis à la fin avril 2023.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer sur le lancement de la consultation des entreprises.

Questions diverses

Fermeture des ISDI

Projet de micro-crèche

Pharmacie de Fours

Motion contre la fermeture des classes

Couverture par le Journal du centre des conseils communautaires

Diffusion aux mairies de l'information sur les sacs jaunes

Point sur les projets d'éoliennes

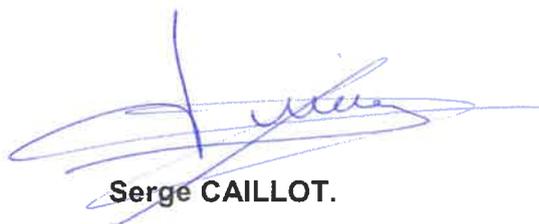
L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 20h10.

Le Secrétaire de séance,



Marie-Claire RANVIER.

**Le Président de la Communauté
de Communes Bazois Loire Morvan**



Serge CAILLOT.

